



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation : Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél : +32(0)2 674 57 11 • fax : +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social : Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°

104500074



F 190862

Résultat code :

1

☐ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

☐ Oost & West - Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

☒ Brabant

tél : 02 674 57 11

☐ Wallonie

tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>Hollbecker</u>	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse : <u>idem</u>
N° carte d'identité :	CP + Commune :
N° TVA : BE <u>0865 836 434</u>	Tél :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage	☒ modification	☐ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☒ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276 : renforcement	☐ périodique	☒ contrôle		☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	☐ Art	☐ Art	☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN :	☒ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : <u>50352075</u>	Index jour : <u>245009</u>	nuit :	☐ Compt. kWh exclusif nuit :
Protection branchement (A) : ☒ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	n° :	Index nuit :	
Données installation	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☐ 3x230 V ☒ 3N400 V	Type de prise de terre : ☐ boucle de terre ☒ barres / piquets	
Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>EXVB</u>	☐	
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1+1+1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>14+1+6</u>
Voir annexe(s) : <u>Voir schémas</u>			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>108</u> Ω	☒ Isolement général : <u>44</u> MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	<u>boite de connexion entre compteur et tableau a été plombée. Inspection gratuite sur les parties visibles et accessibles de l'installation humaine, non placés (salle de bain + chambre + dessus lavabo ch).</u>
☐ Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation	est conforme	☐ n'est pas conforme	au RGIE.
☒ L'installation existante	est conforme	☐ n'est pas conforme	au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

..... <u>10/12/2015</u>	(*)
☒ par le même organisme de contrôle.	

Agent visiteur :

Nom : DEKEYSER

Agent n° : 4290

Date : 10/12/2015

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :

☒ Schéma(s) de position : 4

☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

**ACA asbl**Organisme de contrôle
agrée
Installations domestiquesMeensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL 065/334 979 FAX 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia 068 2516997-68
Numéro de TVA : BE 0811 407 869

130002025

Ref: 2015050299

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE**Données générales**

Lieu du contrôle:	Avenue des Tarins 4 , 1950 KRAAINEM		
Propriétaire:	Driessen-Abad		
Client:	Driessen - Abad,Rocaillier, 81110 MASSAGUEL		
Type de locaux:	Maison	Distributeur d'énergie: /	
Code EAN:	Non-communicé		
Installateur:	/		
N° TVA:	/	ou n° carte ID: /	Émis à: / le /
Agent-visiteur:	Jeroen De Bondt		Date du contrôle: 20/05/2015

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Type contrôle:	Art 276bis Transfert de propriété
Info complément:	/
Réinspection à:	/

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3x400v+N	Courant nominal max:	40A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	4X10 mm²	- Type:	XVB		
Type d'électrode:	Barre ou piquet de terre	Section:		Conducteur de terre:	6 mm²
Interrupteur différent. général - In:	40 A	- DI :	300 mA	Nombre de pôles:	4
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /					
Interrupteur différent. second. - In:	aucun A	- DI :		Nombre de pôles:	
Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: /					
Nombre de circuits:	15	Nombre de tableaux:	2	Tarif:	Jour

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/ Ohm	Protect. contre les contacts indir.:	En ordre	Plombage du différentiel:	Pas en ordre
Isolement générale:	0,78 MOhm	Test du différentiel:	En ordre	Etat du matériel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	Pas en ordre	Test de défaut:	En ordre	Schémas:	Pas en ordre
Protect. contre les contacts dir.:	Pas en ordre				

**Conclusion :
L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE**L'installation doit de nouveau être contrôlée:
avant le: 18 mois après signature de l'acte ☐ par le même organisme (*)**NOMBRE D'ANNEXES** Schéma d'implantation: Non
Schéma unifilaire: Non
Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur (art 270)

Visa de l'organisme de contrôleACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Option des circuits

1P SMELTZEK/ 4X6A 1P PENAUTO/ 2X10A 1P PENAUTO/ 4X15A 1P PENAUTO/ 2X16A 1P PENAUTO/ 4X20A 1P PENAUTO
10A 2P RAILAUTO/ 3X16A 2P RAILAUTO/ 1X25A 3P RAILAUTO

CONSTATATIONS: Remarques

- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielle principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions,
- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.
- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas :

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions de prise de terre :

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)
- 3.05. : La section minimale et/ou la nature du conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) ne sont pas respectées (minimum de 16mm² âme cuivre massif et isolé vert/ jaune). (art 71, 199)
- 3.12. : Socles de prise de courant : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)

Infractions coffrets de répartition :

- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)
- 4.08. : Obtenez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248, 252)
- 4.11. : Le degré de protection (IP) du tableau n'est pas respecté en fonction des influences externes. (art 19, 225 ? 234)

Infractions protection contre les surintensités :

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)
- 6.08. : Les circuits prises ou circuits mixtes (prises + éclairages) doivent être réalisés avec des conducteurs d'une section minimale de 2.5 mm². (art 198)

Infractions installation électrique :

- 7.05. : Les connexions dans les tableaux, les boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs et aux prises de courant, dans les armatures de plafond, servant à suspendre l'éclairage et de dérivation doivent être réalisées. (art 207.07)

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.09. : Les conducteurs du type VOB ne sont pas placés partout en tubes ou goulottes appropriées. (art 214)
- 8.17. : Les câbles du type côte à côte (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVF, H07RN-F sont interdits et doivent être remplacés par des câbles du type XVB. (art 198)



Organisme de contrôle
agrée
Installations domestiques

TEL: 051/200 002 FAX 051/201 002
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Dexia: 068 2516997 68
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015050299

DESCRIPTION D'UNE VIEILLE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE (Construite avant 01/10/1981)

Données générales

Annexe à rapport n°: 130002025

Tension nominale: 3x400v+N

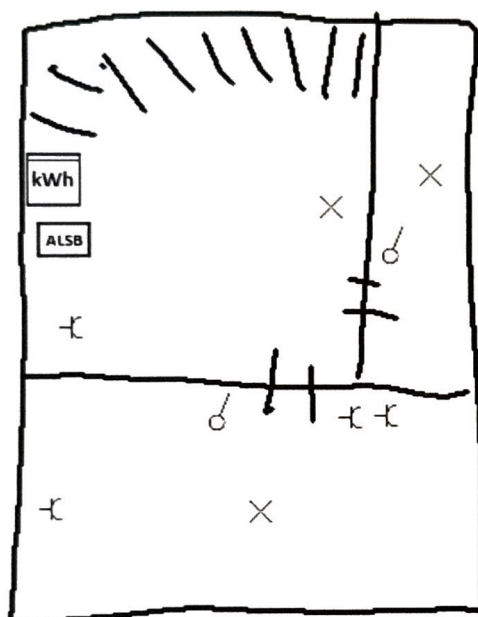
Lieu du contrôle: Avenue des Tarins 4 , 1950 KRAAINEM

Propriétaire: Driessen-Abad

Agent-visiteur: Jeroen De Bondt

Date du contrôle: 20/05/2015

Schéma d'implantation (conforme à nota n° 70, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)



helster
Alles
gerien

Signature client:

Signature agent-visiteur:

Jeroen De Bondt